



Question de co-propriété : Arbre

Par Dadaaa

Je suis copropriétaire dans une résidence où j'ai un emplacement de parking attribué. Un arbre appartenant aux parties communes de la copropriété se trouve à proximité de cet emplacement. Cet arbre pose un problème, car il perd régulièrement ses feuilles sur ma voiture, ce qui entraîne des désagréments et des frais supplémentaires pour le nettoyage de mon véhicule.

J'ai pris plusieurs démarches pour résoudre ce problème. J'ai d'abord consulté le règlement de copropriété pour comprendre les responsabilités en matière d'entretien des espaces verts. Ensuite, j'ai écrit au syndic de copropriété mais aucune réponse favorable non plus...

je suis prêt à envisager un recours juridique pour faire cesser cette nuisance...

Je cherche une solution juste et raisonnable pour limiter les désagréments causés par cet arbre sur mon emplacement de parking, tout en respectant les règles de la copropriété.

Une aide svp ?
Merci

Par Burs

Bonjour,
il faut demander que cela soit inscrit dans l'ordre du jour de la prochaine AG car il faut l'accord des copropriétaires

Par chaber

bonjour

Il est peu probable que votre problème temporaire soit accepté.

Que ce soit pour protéger votre voiture du gel ou du soleil ou des feuilles, une bâche de protection est une très bonne solution. Même si l'enlever et la remettre régulièrement est une opération qui prend un peu de temps, cela en vaut vraiment la peine car elle reste le meilleur bouclier contre les intempéries. De plus, il est possible d'en trouver à des prix très abordables 40/50?

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne précisez pas vos intentions.

Si vous espérez un abattage.

Si l'arbre n'a pas été planté après votre acquisition du bien le juge risque de répondre que vous auriez pu vous douter de ce qui vous attendait.

Il n'y a que si le volume de feuilles est réellement anormal que vous auriez gain de cause. Il faudrait donc pouvoir prouver un trouble anormal comparé à celui qu'on pourrait attendre en présence d'un arbre "normal".

Si vous voulez un élagage

Cela pourra plus facilement se défendre en AG. Si l'arbre perd des quantités anormales de feuilles cela doit en gêner d'autres que vous surtout à l'automne. Cela peut aussi être bon pour la santé de l'arbre, permettre de lui donner une forme plus harmonieuse...

Si vraiment tout le monde est indifférent, proposez de le faire réaliser à vos frais. Si ça ne leur coûte rien, un simple élagage devrait convenir à tout le monde. Ce sera plus cher qu'une bâche mais moins qu'un avocat.

Tout recours en justice prendrait des années. Autant vous dire que vous devriez prendre patience.